

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 18 décembre 2024

### **Ce dimanche 15 décembre 2024, interception par les douaniers de l'aéroport de Beauvais, de 885 cartouches de cigarettes réparties dans les 17 valises de passagers en provenance de Rome**

En début de soirée dimanche 15 décembre, les douaniers de la brigade de l'aéroport de Beauvais ont contré les projets d'importation illicite en grandes quantités de cartouches de cigarettes disséminées dans les bagages de 5 passagers voyageant ensemble et arrivant de Rome.

Le ciblage des douaniers, comme leur opiniâtreté dans la conduite du contrôle, leur ont permis déjouer les plans des fraudeurs, qui avaient manifestement pour projet d'approvisionner le marché parallèle en cigarettes de contrebande de marque American Legend.

Le principal infracteur de nationalité égyptienne, âgé de 54 ans, voyageait en compagnie de ses deux fils, dont l'un est mineur.

Il a déclaré exercer la profession d'entrepreneur dans l'import-export mais est déjà défavorablement connu des services douaniers pour des infractions similaires.

C'est lui qui transportait près de 4000 paquets de cigarettes, immédiatement saisis par les douaniers.

Après placement en retenue douanière et sur instructions du Parquet, l'infracteur a été remis à la police aux frontières pour les suites judiciaires.

Jugé ce mardi 17 septembre par le tribunal judiciaire de Beauvais devant lequel il a comparu sur reconnaissance préalable de culpabilité, il a été condamné à 5 000 € d'amende douanière, une peine de 6 mois d'emprisonnement avec sursis et une interdiction du territoire français de 3 ans.

Depuis le début de l'année, la brigade des douanes de Beauvais a déjà saisi 1,3 tonne de divers produits du tabac au cours de ses contrôles.

#### **Contacts :**

**Michaël LACHAUX - Directeur Régional des douanes de Picardie – Tél : 06 07 34 90 07**